

Mois de la prévention de la fraude

La fraude peut entraîner des coûts considérables pour votre entreprise. Les commerçants peuvent éviter d'être victimes de fraude et de subir des pertes financières importantes s'ils se montrent vigilants. Moneris veille à ce que ses commerçants aient toujours accès aux meilleures pratiques et à des conseils afin que leurs activités commerciales restent sûres.

Pour de plus amples renseignements, nous invitons les commerçants à visiter notre site Web au <http://www.moneris.com/fraud> afin de prendre connaissance des conseils et des meilleures pratiques.

L'acte de fraude peut avoir lieu en toute circonstance, que ce soit à l'occasion d'une transaction avec présentation de carte ou sans présentation de carte. Une transaction sans présentation de carte comporte plus de risques, puisqu'elle est habituellement effectuée par téléphone, par message électronique ou sur Internet au moyen d'une carte de crédit qui n'est pas balayée par un lecteur.

Douze indices de fraude sans présentation de carte

Restez à l'affût des indices de fraude suivants. Si plusieurs des situations décrites s'appliquent à une transaction sans présentation de carte de crédit, il est possible qu'il s'agisse d'une opération frauduleuse. Faites un suivi, juste au cas.

1. **Nouvel acheteur** : Les criminels sont toujours à la recherche de nouvelles victimes.
2. **Commandes plus importantes que d'habitude** : Comme les cartes volées et les numéros de compte usurpés ont une durée de vie limitée, les escrocs doivent en profiter au maximum et acheter la plus grande quantité d'articles qu'ils peuvent d'un seul coup.
3. **Commandes de plusieurs articles identiques** : Le criminel tire un plus grand profit en achetant plusieurs articles identiques.
4. **Commandes d'articles coûteux** : Ces articles ont une valeur de revente élevée et, par le fait même, représentent un potentiel de profit maximal.
5. **Livraison « urgente » ou « le lendemain »** : Les escrocs veulent se procurer des articles frauduleusement le plus rapidement possible afin de les revendre aussitôt. Ils ne se soucient pas des frais de livraison excédentaires.
6. **Adresse d'expédition à l'étranger** : Un nombre important des articles achetés frauduleusement sont expédiés à des fraudeurs de carte se trouvant à l'étranger. Le service de vérification d'adresse de Visa ne peut pas valider l'adresse des clients à l'extérieur du Canada, des États-Unis et du Royaume-Uni.
7. **Transactions effectuées avec des numéros de compte similaires** : Ce moyen est particulièrement facile si les numéros de compte servant à effectuer l'achat ont été générés à l'aide d'un logiciel accessible sur Internet.
8. **Expédition à une même adresse, mais transactions effectuées à l'aide de plusieurs cartes** : Il peut s'agir d'un numéro de compte généré au moyen d'un logiciel spécial ou même d'un lot de cartes volées.
9. **Plusieurs transactions effectuées à l'aide d'une même carte sur une courte durée** : Il est possible que ce soit une tentative visant à « épuiser la carte » jusqu'à ce que le compte soit fermé.
10. **Plusieurs transactions à l'aide d'une seule carte ou d'une carte similaire, ayant une même adresse de facturation, mais plusieurs adresses d'expédition** : Il pourrait s'agir d'une activité criminelle organisée plutôt que le fait d'une seule personne.
11. **Transactions effectuées en ligne au moyen de plusieurs cartes à partir d'une même adresse IP** : L'utilisation de plus de deux cartes est le signe indicateur qu'il s'agit d'une manœuvre frauduleuse.
12. **Commandes effectuées à partir d'adresses de service de messagerie électronique gratuit** : De tels services de messagerie électronique n'ont pas de mode de facturation et souvent, ils n'offrent pas de piste pour vérifier si le compte a été ouvert par un titulaire légitime.

Pour de plus amples renseignements sur les conseils et les meilleures pratiques de prévention de la fraude de Moneris, nous vous invitons à visiter la page

<http://www.moneris.com/fraud>